

**PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 29 janvier 2019**

L'an **DEUX MIL DIX-NEUF** et le **VINGT-NEUF JANVIER**, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'ORNAISONS, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Gilles CASTY, Maire.

Présents : CASTY Gilles - GASPARINI Sébastien - SOLER Xavier - GALEYRAND Éric- DEGLIAME Vincent –GIOVANNINI Elsa - TISSEYRE Fanny- PAYAN Gilda- MASSOUTY Daniel - AUTHIER Nicole

Absents : SEVENIER Bastien – YVINEC Patricia - BERTRAND Corinne - CHAOUAT Claire – RICHARD François

Procuration : BERTRAND Corinne à GALEYRAND Éric – YVINEC Patricia à SOLER Xavier- CHAOUAT Claire à Fanny TISSEYRE – RICHARD François à Gilles CASTY

AUTHIÉ Nicole a été élue secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

Monsieur le Maire ouvre et donne lecture du Procès-verbal de la dernière séance.

1. Autorisation de liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que :

Le budget s'exécute du 1er janvier au 31 décembre. Le comptable dispose du même délai pour comptabiliser les titres de recettes et les mandats émis par l'ordonnateur.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales en son article L 1612-1, dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, le maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, le maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits

afférant au remboursement de la dette.

Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, comme lors des exercices précédents, il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

1) budget principal :

Les ouvertures de crédits peuvent porter sur les montants suivants:

| Chapitre - Libellé nature | Crédits ouverts en 2018 BP | 25% des crédits avant le vote du BP |
|--|----------------------------|--|
| 20 – Immobilisations incorporelles Opération école Opération crèche | 18 600 € | 4 650 € 2 350 € 2 300 € |
| 21 – Immobilisations Corporelles Opération non individualisée Opération autres bâtiments publics Opérations sécurité routière Opération salle polyvalente Opération achat de mobilier Opération éclairage public Opération achat outillage Opération école Opération réhabilitation voirie | 341 175 € | 85 293 € 10 000 € 60 293 € 2 000 € 1 000 € 1 000 € 1 000 € 1 000 € 2 000 € 7 000 € |
| 020 – dépenses imprévues | 5 000 € | 1 250 € |
| TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT | 364 775 € | 91 193 € |

2) budget annexe eau et assainissement :

Les ouvertures de crédits peuvent porter sur les montants suivants:

| Chapitre - Libellé nature | Crédits ouverts en 2018 BP | 25% des crédits avant le vote du BP |
|--|----------------------------|--|
| 21 – Immobilisations corporelles Opération achat de matériel | 7 000 € | 1 750 € 1 750 € |
| 23 – Immobilisations en cours Opération réseau de transfert Opération STEP Opération canalisation de secours | 3 395 940 € | 848 985 € 458 000 € 380 985 € 10 000 € |
| 020- dépenses imprévues | 6 000 € | 1 500 € |
| TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT | 3 408 940 € | 852 235 € |

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,
Par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

DECIDE

D'APPROUVER les ouvertures de crédits mentionnées ci-dessus et d'autoriser en conséquence le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019.

2. Adoption du rapport 2018 établi par la Commission d'Evaluation des Charges Transférées

M. le Maire rappelle que les EPCI qui ont institué la fiscalité unique doivent verser aux communes membres, ou recevoir des communes membres, une attribution de compensation égale au montant de la taxation professionnelle perçue par les communes l'année précédant la création de la Communauté de Communes, attribution qui est minorée des charges transférées qui sont assumées par la Communauté.

Il revient à la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) d'établir chaque année un rapport qui doit être approuvé par le Conseil Communautaire puis par les Conseils Municipaux des communes membres.

En effet, les sommes, qui sont reversées aux communes par la CCRLCM ou qui sont prélevées sur les communes par la Communauté, doivent être répertoriées dans le compte administratif de chaque commune. Le rapport, qui a été rédigé par la Commission d'Evaluation des Charges Transférées, a été voté par le Conseil Communautaire dans sa séance du 20/12/2018 et vous a été transmis par mail le 17 janvier 2019 afin que vous en preniez connaissance.

M. le Maire propose à l'assemblée d'adopter le rapport portant sur les charges transférées 2018 ainsi présenté.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,
Par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

DECIDE

DECIDE d'adopter le rapport portant sur les charges transférées 2018 ainsi présenté.

3. Convention d'adhésion au réseau départemental de bibliothèques de l'Aude

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu de la bibliothèque départementale de l'Aude la convention à renouveler afin de continuer à bénéficier notamment du prêt d'ouvrages.

M. le Maire laisse la parole à Mme TISSEYRE Fanny.

Mme TISSEYRE donne lecture de la convention aux membres du conseil municipal.

M le Maire propose à l'assemblée de signer la convention d'adhésion au réseau départemental de bibliothèque de l'Aude.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,
Par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

DECIDE

DECIDE d'approuver la reconduction de la convention d'adhésion au réseau départemental de bibliothèques de l'Aude entre la commune d'Ornaisons et le Département de l'Aude.

HABILITE M. le Maire à signer toutes les pièces utiles à cet effet et notamment ladite convention.

4. Demande de subventions « projet d'énergie coopérative et citoyenne « Soleil d'Ornaisons en Corbières »

M. le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la réunion du jeudi 24 janvier 2019, il leur a été présenté le projet « Soleil d'Ornaisons en Corbières ». Ce projet est d'utiliser l'ancienne décharge municipale pour y installer une centrale solaire photovoltaïque au sol de 249,9 kWc. Il est prévu également d'équiper en panneaux photovoltaïques les toits bien exposés de trois bâtiments publics qui seront mis à disposition : les ateliers municipaux, la salle polyvalente et l'école, pour des puissances respectives de deux fois 36 kWc et 9 kWc.

La commune a déposé un dossier de candidature à l'appel à projet « Energie Renouvelable coopérative et citoyenne ».

La candidature de ce projet a été retenue par le jury composé de représentants de l'ADEME et de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée qui s'est réuni le 30 novembre 2018 ; la remise de trophée a eu lieu le 11 décembre 2018 lors du forum Energaïa à Montpellier.

Le montant total des études pour ce projet s'élève à 33 160 € HT et est subventionnable à hauteur de 70% (35% par la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée et 35% par l'ADEME).

M. le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à solliciter une subvention à la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée ainsi qu'à l'ADEME.

Ainsi sur la base des subventions demandées en 2019 le plan de financement pourra être le suivant :

| | | |
|-------------------------|------|-------------|
| SUBVENTION DE LA REGION | 35% | 11 606,00 € |
| SUBVENTION ADEME | 35% | 11 606,00 € |
| FONDS LIBRES | 30% | 9 948,00 € |
| TOTAL | 100% | 33 160,00 € |

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,
Par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

D E C I D E

DE SOLLICITER une subvention à la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée ainsi qu'à l'ADEME pour le projet d'énergie coopérative et citoyenne : « Soleil d'Ornaisons en Corbières ».

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune d'Ornaisons.

HABILITE M. le Maire à signer toutes les pièces utiles à cet effet.

- ❖ Une aide forfaitaire à concurrence de 2 000 € peut être accordée en sus par la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée pour l'organisation de tout évènement ou manifestation permettant la mobilisation des citoyens pour le projet concerné. Sont éligibles :
 - Dépenses de location de salle,
 - Frais de communication (impression de flyers, encart presse...),
 - Traiteurs pour collation,
 - Toute autre dépense nécessaire à l'organisation de l'évènement.

Le montant total pour l'organisation de cet évènement s'élève à 1 337 € HT soit :

- 360 € HT pour l'impression de flyers
- 727 € HT de frais de traiteur à la réunion d'information
- 250 € HT pour la diffusion d'un film sur le sujet

M. le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à solliciter une subvention à la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,
Par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

D E C I D E

DE SOLLICITER une subvention à la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée pour le projet d'énergie coopérative et citoyenne : « Soleil d'Ornaisons en Corbières » pour un montant de 1 337 € HT.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune d'Ornaisons.

HABILITE M. le Maire à signer toutes les pièces utiles à cet effet.

5. Questions diverses

- **Projet impasse du Presbytère** : M. le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu de Marcou Habitat une offre pour la réalisation de 6 logements T2 et 2 logements T3 ainsi qu'une salle commune sur les parcelles A112 et A113, impasse du Presbytère. M. le Maire présente le schéma d'intention qui reprend le plan de masse après démolition des existants et réalisation de la voirie. Marcou Habitat propose l'acquisition des 2 parcelles pour un montant de 50 000€ ainsi que l'exonération de la part communale de la taxe d'aménagement. L'assemblée ne retient pas la proposition de Marcou Habitat et reste dans l'attente d'autres propositions.

- **Compte rendu commission citoyenneté du mercredi 23 janvier 2019 sur le projet de budget citoyen participatif**

M. le Maire laisse la parole à Mme TISSEYRE Fanny :

Peu d'exemples ont été trouvés à ce sujet en zone rurale, on se base sur les exemples du département du Gers et une initiative par la commune de Tilloy les Mofflaines.

Comment bien communiquer pour que les citoyens s'emparent de la proposition ?

Distribution dans les boîtes aux lettres de flyers avec :

- *la présentation du budget participatif,*
- *une « fiche-projet » simple pour que les citoyens puissent commencer à proposer*
- *une invitation à une soirée d'échange sur le budget participatif*

Pour lancer la soirée le film « Demain » sera projeté (film de Cyril Dion et Mélanie Laurent). «Durant leur voyage, ils ont rencontré les pionniers qui réinventent l'agriculture, l'énergie, l'économie, la démocratie et l'éducation. En mettant bout à bout ces initiatives positives et concrètes qui fonctionnent déjà, ils commencent à voir émerger ce que pourrait être le monde de demain... »), un film engageant et positif qui peut aider à faire émerger des idées sur le village.

Bien faire le lien avec les premières rencontres citoyennes et les propositions qui avaient été faites.

Proposition de budget : 2 500 €

Plan d'action :

- *20 février : distribution des flyers et invitation*
- *vendredi 15 mars 18h30 : soirée avec projection du film « Demain », repas tiré du sac, présentation du budget participatif*

- *15 avril : fin des dépôts des fiches projets, et pré tri par la commission Citoyenneté*
- *1ere semaine de mai : accompagnement de la part des élus de la commission auprès des citoyens pour préciser les projets*
- *fin mai : réunion publique pour la présentation des projets puis début des votes*
- *01/06 au 08/06 : votes*
- *30 décembre 2019 : réalisation du projet sélectionné*

Les votes se feront lors de la réunion publique puis en mairie, les votants inscriront leurs noms sur un cahier d'enregistrement.